



**La Validation des Acquis de l'Expérience
pour le titre
"Responsable en commerce et gestion
pour l'agriculture et l'agro-alimentaire"
un nouvel élan à votre carrière**

Cycle AGRICADRE
Responsable en commerce et gestion
pour l'agriculture et l'agro-alimentaire

**La Validation des Acquis de l'Expérience
pour le titre
"Responsable en commerce et gestion
pour l'agriculture et l'agro-alimentaire"**

Renseignements

- pour retirer un dossier
- ou obtenir des renseignements sur :
 - . les procédures,
 - . les modalités de financement,
 - . l'accompagnement

contacter : Rose-Marie Dupé
e-mail : rm.dupe@groupe-esa.com
tél 02 41 23 55 54 – fax 02 41 23 55 35

- vous avez une expérience de plus de 3 ans en responsabilité dans un domaine agricole et une fonction en commerce et/ou en gestion
- vous souhaitez la valider par l'obtention d'un titre de niveau II



Groupe ESA - Formations Bac + 3 et 4
55 rue Rabelais – BP 30748
49007 ANGERS CEDEX 01
www.groupe-esa.com

La validation des acquis de l'expérience, de quoi s'agit-il ?

La VAE, Validation des Acquis de l'Expérience, est la possibilité de solliciter l'obtention totale ou partielle d'un diplôme ou d'un titre pour les personnes ayant une expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole, de trois ans minimum.

Les règles d'obtention d'un diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ont été fixées par la Loi et un Décret d'application parus en 2002.

Le candidat doit justifier des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention du titre.

Les acquis de l'expérience sont appréciés par un Jury spécifique sur la base de deux Dossiers VAE 1 et VAE 2 remis par le candidat et d'un entretien avec le jury.

Un accompagnement est proposé à chaque candidat qui souhaite une aide méthodologique pour constituer son dossier.

Le candidat peut bénéficier d'un congé de VAE et d'un financement par le biais de l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA, FONGECIF...) auprès duquel lui-même ou son employeur cotise. Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'aides accordées, sous certaines conditions, par les ASSEDIC.

Le titre du cycle AGRICADRE :

"Responsable en commerce et gestion pour l'agriculture et l'agro-alimentaire"

est inscrit au RNCP, Répertoire National des Certifications Professionnelles, et entre dans le champ d'application de la VAE.

Les étapes-clés

